

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 4 juillet 2019, à 19.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 24 du mercredi 19 juin 2019 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Pollution lumineuse : comment agir ? » (n° 1080) (PDC-JDC).
6. Traitement du postulat intitulé « Salles de cérémonies funéraires laïques » (n° 1083) (PS-Les Verts).
7. Traitement du postulat intitulé « Valorisons les rayons du soleil qui arrosent notre ville » (n° 1085) (PDC-JDC).
8. Traitement de la motion intitulée « Créons des espaces de cotravail (coworking) à Porrentruy ! » (n° 1086) (PCSI).
9. Traitement de la motion intitulée « Pour bien préparer sa retraite à Porrentruy » (n° 1087) (PS-Les Verts).
10. Approuver un crédit de CHF 130'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement complet du parc des horodateurs.
11. Approuver un crédit de CHF 350'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour mener les étapes allant des études préalables au crédit de réalisation du réaménagement de la rue Pierre-Péquignat (Cœur de ville).
12. Approuver un crédit-cadre de CHF 1'900'000.-, à couvrir par reprise de réserve et par avance de fonds, en vue du renouvellement des conduites d'eau potable, pour les années 2019-2022.
13. Approuver un crédit de CHF 475'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des études pour l'agrandissement de la Maison de l'enfance.
14. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.
15. Rapport de gestion 2018 de l'Administration communale.
16. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2018.  
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2018.
17. Divers.

M. Johan Perrin, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Julien Parietti - remplacé par M. Cyrille Althaus.

M. Thomas Schaller - remplacé par Mme Gabrielle Terrier.

M. Damien Plumey - pas remplacé.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre Parietti - remplacé par M. Jean-Jacques Borgeaud.

Mme Jocelyne Gasser - remplacée par Mme Gaëtane Voirol.

Est excusé pour le PS-Les Verts :

M. Baptiste Laville - remplacé par Mme Céline Bédât Heusler.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Pierre-Olivier Cattin - remplacé par Mme Sophie Barthod.

M. Manuel Benitez - remplacé par M. Angelo Casarano.

Est excusé pour l'UDC :

M. Claude Gerber - remplacé par Mme Ségolène Gerber.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Céline Bédât Heusler, Christine Choulat, Mathilde Crevoisier Crelier, Chantal Gerber, Ségolène Gerber, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Gabrielle Terrier, Anne-Marie Theubet Schaffter, Gaëtane Voirol, Fabienne Wahl.

MM. Cyrille Althaus, Jean-Pierre Bendit, Thierry Berthoud, Jean-Jacques Borgeaud, Gérard Brunner, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Tom Cerf, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Jean Farine, Charles Freléhoux, Claude Gury, Matthieu Hays, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gabriel Schenk, Thomas Schaffter, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Rosalie Beuret Siess et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier, M. François Biedermann, caissier municipal.

M. le Président ouvre la quatrième séance de l'année 2019. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Thierry Berthoud et Tom Cerf.

### **Ordre du jour**

M. le Président signale que sur demande de M. Baptiste Laville, absent ce soir, le postulat intitulé « Du concret pour les batraciens » a été repoussé à la prochaine séance.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **1. Communications.**

Il n'y a pas de communication.

### **2. Informations du Conseil municipal.**

Concernant la motion sur l'égalité salariale, M. le Maire Gabriel Voirol indique que la Commune a procédé à une analyse de tous les collaborateurs, au moyen du logiciel Logib. Le résultat indique une différence de plus ou moins 3 % d'écart salarial qui confirme que l'égalité salariale est une réalité à Porrentruy, le logiciel permettant une différence de plus ou moins 5 %. Il ajoute que la Municipalité a fait un petit don à la Commune de Val-de-Ruz pour manifester sa solidarité à l'occasion des incidents climatiques qu'elle a subis. Il annonce aussi que, du 9 au 14 juillet, se déroulera le Festival de la rue des Malvosins qui proposera diverses manifestations.

M. Eric Pineau indique que l'Espace-jeunes, pour son 12<sup>e</sup> anniversaire, organisera une journée portes ouvertes le 21 septembre prochain. A cette occasion, une escape room sera organisée et M. Pineau invite les personnes intéressées à s'inscrire à cette manifestation.

Mme Rosalie Beuret informe que les travaux de viabilisation de l'Oiselier débuteront à la mi-août pour s'étaler sur

environ une année. Elle ajoute que de nombreux chantiers, menés en parallèle entre le Canton et la Municipalité, sont actuellement en cours à Porrentruy et vont impliquer des perturbations conséquentes. Elle assure que la Municipalité et les services cantonaux se sont organisés pour coordonner au mieux ces travaux.

M. Julien Loichat signale que le Conseil municipal, en respect du plan directeur des déplacements et du stationnement et suite à la séance publique relative à la zone de rencontre, a décidé de mettre en zone 30 km/h l'Allée des Soupirs, ce qui permettra d'assurer la cohérence en termes de changements de limitation de vitesse.

### 3. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.

La parole n'est pas demandée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### 4. Questions orales

M. Sébastien Piquerez demande quelle stratégie le Conseil municipal a mis ou mettra en place pour les bâtiments communaux, plus particulièrement ceux de la Beuchire, du Contrôle et des services sociaux, qui sont ou seront bientôt vides ?

M. Philippe Eggertswyler répond qu'aucune stratégie n'a été réfléchiée et pensée jusqu'à présent. Cependant, par rapport au déplacement du SSR et au devenir de la Beuchire, un listing devra être fait sur l'ensemble des bâtiments de la Commune afin que le Conseil municipal puisse définir une stratégie de vente, de location ou pas et réfléchir vers quoi ces bâtiments pourront être affectés.

*M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait.*

Concernant la remise des diplômes aux élèves du Lycée cantonal, qui a eu lieu il y a quelques jours à Delémont, M. Stéphane Theurillat demande de quelle manière le Conseil municipal a traité ce dossier et ce qu'il a entrepris pour proposer d'autres lieux pour cette remise de diplômes à Porrentruy ? Pour M. Theurillat, il est vital que Porrentruy défende ses acquis et le fait de laisser cette remise de diplômes se dérouler ailleurs sans broncher ouvre la porte à d'autres tentatives de délocalisation.

M. le Maire Gabriel Voirol répond que le Conseil municipal s'est soucié très tôt de cette problématique puisqu'il a appris, en début d'année, que le Lycée souhaitait organiser cette manifestation ailleurs qu'à Porrentruy ou qu'en Ajoie. Sur demande de l'exécutif communal, la direction du Lycée a accepté, dans une première phase, d'organiser cette remise de diplômes à la patinoire de Porrentruy. Cependant, en regard de l'évolution du chantier de la patinoire, le SIDP a invité le Lycée à trouver un autre lieu, en Ajoie. La direction du Lycée a cherché une solution ajoutote mais certains critères n'ont pas pu être remplis. Toutefois, le Conseil municipal est intervenu auprès de la direction du Lycée afin que cette manifestation se déroule à nouveau à la patinoire ces prochaines années.

*M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait que la Commune soit intervenue pour essayer de maintenir cette manifestation à la patinoire, même s'il imagine que d'autres lieux, comme le Tennis couvert, auraient pu être utilisés.*

M. Xavier Brunner signale que le département de la promotion économique du Canton met largement la thématique des start-up en valeur avec une page internet dédiée contenant toute une série d'informations. M. Brunner demande donc quelles possibilités sont offertes, aujourd'hui, et quelles sont les perspectives pour les start-up à Porrentruy, en matière de locaux de travail, de conseils ou encore d'aides financières ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que chaque nouvelle entreprise ou start-up qui est intéressée à s'installer à Porrentruy est reçue par le maire et le chef du secteur de l'urbanisme pour entendre les besoins de l'entreprise, en termes de locaux, de surfaces à construire, d'achat de bâtiments et autres. Pour M. le Maire, il est indispensable de comprendre quels sont les besoins de l'entreprise et de parcourir avec elle l'ensemble de la palette à disposition (friches industrielles, location de bâtiments de la Municipalité ou de propriétaires privés, etc.). Prochainement, la Municipalité va insérer sur son site internet la liste des locaux disponibles. M. le Maire ajoute que les montants prévus au budget pour la promotion et le développement économiques sont relativement importants. Il mentionne que les directives de la promotion économique seront assouplies car le soutien financier aux entreprises ne peut souvent pas être traité par un simple formulaire. La région ira dans le même sens en mettant de l'argent à disposition de l'économie ajoutote, suite à la suppression du CAER.

*M. Xavier Brunner se déclare satisfait.*

Mme Lisa Raval, relevant que les vitrines vides depuis plusieurs années interpellent et inquiètent, demande

quelles sont les démarches entreprises par la manager de ville pour trouver des solutions concrètes à ce problème ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que la manager de ville a entrepris les démarches nécessaires afin que 5 vitrines vides puissent être mises gratuitement à disposition des organisateurs de la fête de la danse. Cette solution a donné entièrement satisfaction autant aux organisateurs de cette manifestation qu'aux propriétaires concernés. M. le Maire estime qu'il y a plein de perspectives d'utilisation mais le dossier des vitrines vides sera repris en septembre car, actuellement, la manager de ville travaille sur le festival des Malvoisins.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

M. Claude Gury, constatant que les jets de la fontaine de la gare ne sont plus en fonction en cette période de canicule, demande si la volonté du Conseil municipal est d'économiser l'eau ou s'il existe un problème technique qui ne peut pas être résolu ? Il souhaite aussi savoir pourquoi ces jets d'eau sont toujours encapuchonnés dans leur écrin hivernal ?

Mme Rosalie Beuret répond que cette fontaine n'a pas pu être remise en marche cette année, suite à des problèmes techniques. Depuis 2013, la fontaine de la gare a connu divers ennuis techniques et, lors de la dernière panne, le Service des eaux n'a pu que constater que le matériel pour la réparer n'était plus proposé. Face à cette situation, il n'est pas possible de passer par une simple réparation et une analyse est actuellement en cours au sein du Conseil municipal pour voir comment et à quel prix cette fontaine peut à nouveau être mise en fonction. Elle ajoute qu'il n'y a aucune volonté de la part du Conseil municipal de vouloir économiser l'eau.

M. Claude Gury se déclare partiellement satisfait car aucune date de remise en fonction n'est prévue.

Mme Rosalie Beuret espère à Pâques de l'année prochaine.

En tant qu'habitante du bord du Creugenat, Mme Céline Bédât Heusler ramasse fréquemment des déchets sur la rive ou dans le cours d'eau. Elle ajoute que les deux poubelles situées sur le pont Pierre-Péquignat et vers l'Inter sont systématiquement pleines de déchets qui s'envolent et terminent dans la rivière. Cela se passe surtout le week-end et, avec les beaux jours, la situation empire. Mme Bédât Heusler indique encore que très souvent des ordures ménagères privées sont déposées au pied des poubelles publiques par des gens peu scrupuleux. Elle demande donc s'il est envisageable que les poubelles situées aux abords des rivières soient modifiées de telle sorte qu'on ne puisse plus y laisser dépasser des déchets qui risquent de se faire emporter par le vent et finir dans le cours d'eau ? Pour ce qui est des incivilités Mme Bédât Heusler n'a pas de solution sinon que de sensibiliser les citoyens à ce problème.

M. Philippe Eggertswyler répond que ce problème est récurrent et que de telles incivilités se déroulent partout en ville de Porrentruy. Il constate trop souvent que des sacs non taxés se retrouvent à côté des poubelles publiques, ce qui engendre un désordre important. M. Eggertswyler signale que la Commune essaye d'attraper les personnes responsables de telles incivilités. Il ajoute que le règlement communal prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 5'000 francs pour ces infractions, même si actuellement l'amende infligée est de 100 francs. Il pense qu'à un moment donné la police devra peut-être augmenter ces amendes afin de dissuader les personnes qui font régulièrement ce type d'incivilités. Actuellement, il n'est pas envisagé de modifier le modèle de poubelles installées en ville de Porrentruy. M. Eggertswyler signale aussi que la voirie vide les poubelles deux fois par jour et qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour faire plus.

Mme Céline Bédât Heusler se déclare satisfaite.

Mme Aline Nicoulin retire sa question étant donné qu'elle a déjà été posée.

M. Mathieu Hays indique que le centre jurassien de puériculture vit des moments difficiles. Il rappelle que cette institution, qui assure le suivi de plus de 80% des enfants nés dans le Jura, soutient de nombreuses familles en Ajoie et particulièrement à Porrentruy. Depuis le début de l'activité de ce centre de puériculture en 1970, la notion de proximité est primordiale pour permettre à toutes les familles, quel que soit leur revenu ou leur statut, d'accéder à ce service. Cependant, cette notion est remise en cause aujourd'hui et une centralisation dans la vallée a même été évoquée excluant, de ce fait, un accès facilité aux familles en ayant le plus besoin. Il demande donc si le Conseil municipal pense s'engager financièrement ou matériellement afin de défendre le maintien d'une prestation de proximité permettant aux futurs parents d'appréhender les premières années de vie de leurs nouveaux nés en toute sérénité ?

M. Julien Loichat répond que le centre de puériculture vit des moments difficiles depuis très longtemps. Aujourd'hui, la situation est arrivée à un point critique. Il relève que le passage d'Optima a engendré une forme de réduction des prestations pour les institutions sociales, y compris le centre jurassien de puériculture. Les membres sortants du comité ont annoncé qu'une demande sera faite aux communes du Canton du Jura de participer financièrement à hauteur d'un franc par habitant ou à 50 centimes par habitant si la Commune s'investit

d'une manière ou d'une autre dans le cadre du centre de puériculture. A l'heure actuelle, le Conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur une participation financière. M. Loichat confirme que le centre de puériculture est important pour Porrentruy puisque c'est un des acteurs des institutions sociales. La question de la proximité va se poser par rapport aux intentions du comité précédant car, si ses intentions devaient se confirmer, il y aura une centralisation de l'appareillage mais pas forcément une disparition de la proximité puisque ces centres de puériculture disposent déjà aujourd'hui de véhicules qui leur permettent d'aller dans les familles. Pour M. Loichat, si les communes devaient financer cette institution, il s'agirait d'une forme de redéploiement sur les communes de prise en charge de participation, ce qui n'est jamais évident parce qu'il est préférable d'avoir quelque chose cantonale, avec une structure et un financement bien établis sur le long terme, ce qui n'est pas toujours le cas des communes puisque chaque commune peut du jour au lendemain décider d'arrêter son financement.

*M. Mathieu Hays se déclare satisfait.*

**5. Réponse à la question écrite intitulée « Pollution lumineuse : comment agir ? » (n° 1080) (PDC-JDC).**

*Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury se déclare satisfait.*

**6. Traitement du postulat intitulé « Salles de cérémonies funéraires laïques » (n° 1083) (PS-Les Verts).**

Mme Lisa Raval constate que la situation actuelle n'est pas forcément limpide pour les proches des défunts. Ce postulat permet de mener une étude qui recensera les lieux existants pouvant accueillir de telles cérémonies. Elle pense que l'Etat doit se mêler de cette problématique car si les autorités publiques ne pourvoient pas à proposer des lieux à des prix raisonnables, ce ne sont pas les entreprises privées qui agiront dans ce sens. De plus, comme elle, de plus en plus de jeunes personnes ne sont pas baptisées et elle a bon espoir, lorsqu'elle mourra, que de nombreuses personnes souhaiteront se recueillir ensemble dans un lieu commun. Mme Raval indique que ce postulat permettra de déterminer les salles qui pourraient être mises à disposition de la population. Pour elle, il ne s'agit pas de construire quelque chose de nouveau ni de créer de toutes pièces un lieu mais bien de répondre à un besoin toujours croissant au sein de la population. L'étude étant peu onéreuse, elle demande au législatif de soutenir ce postulat.

M. Julien Loichat signale que le service des inhumations ne sait pas, aujourd'hui, où diriger les personnes qui souhaitent trouver une salle de cérémonie dite laïque puisqu'aucune liste n'existe. Il ajoute que la morgue, la chapelle de l'hôpital et le centre funéraire de la route de Belfort comportent des signes religieux et sont de petite capacité, ce qui pose un problème si un grand nombre de personnes souhaitaient participer aux funérailles d'un défunt. Pour M. Loichat, ce postulat a donc tout son sens. Il permettra d'établir la liste des salles qui, potentiellement dans la Commune, seraient susceptibles d'accueillir une pareille cérémonie. Cependant, le Conseil municipal accepte le postulat aussi longtemps qu'il s'agit bien de lister les salles, de préparer un document à destination des personnes intéressées et non d'un investissement sous forme de construction. Pour ces raisons, le Conseil municipal recommande l'acceptation de ce postulat afin de pouvoir établir ces éléments, les formuler et les fournir à la population, sans engendrer d'investissement conséquent.

Pour le groupe PCSI, M. Yann Voillat accepte ce postulat car il estime qu'un tel lieu fait défaut à Porrentruy et dans la région. Dans ses réflexions, le groupe PCSI décèle quelques obstacles à la résolution d'un manque pas si évident que cela à combler. En effet, il faut trouver une salle suffisamment noble pour accueillir une cérémonie avec déférence et respect, suffisamment grande pour accueillir les participants parfois nombreux aux obsèques, une salle qui puisse recevoir la dépouille du défunt. Pour lui, une législation précise sur ce type d'endroits doit être prévue. M. Voillat se demande si une nouvelle salle doit être construite ou si une salle existante comme la salle de l'Inter, le Tennis couvert ou l'ancienne églises pourraient convenir, moyennant certaines adaptations. Il se pose aussi la question de la gratuité ou pas d'une telle utilisation.

M. Charles Freléchoux constate, avec l'évolution de la société, que l'organisation de cérémonies funéraires laïques est un domaine appelé à un certain essor. Toutefois, il rappelle que la législation cantonale et la réglementation communale fixent un certain nombre de règles impératives en matière d'ensevelissement et de cimetières. En effet, les collectivités publiques doivent, de manière générale, s'assurer que les corps sont correctement traités entre le décès et le repos final. En revanche, il n'y a pas de devoirs légaux ou réglementaires pour les collectivités publiques en matière de cérémonies rituelles. M. Freléchoux relève que ces besoins sont nouveaux et que certaines familles peuvent en effet être empruntées pour trouver des lieux pour organiser des cérémonies funéraires laïques. Il signale tout de même que le Centre funéraire de Porrentruy dispose de locaux qui peuvent accueillir une cinquantaine de personnes et qu'un lieu de recueillement existe aussi à la morgue de l'hôpital. Selon les cas et les convictions, ces lieux peuvent ne pas convenir, d'où la nécessité de trouver d'éventuels autres lieux. Dans ce contexte, le groupe PDC-JDC estime que la Municipalité peut effectivement jouer un rôle afin que le public puisse trouver les lieux pour l'organisation de funérailles laïques. Pour le groupe

PDC-JDC, ce rôle consiste à recenser des lieux mais surtout dans une démarche de contacts avec les professionnels de l'accompagnement des familles dans le deuil afin de les sensibiliser aux nouveaux besoins de la population. En revanche, M. Freléchoux estime qu'il n'appartient pas aux pouvoirs publics de mettre à disposition ce genre de locaux ou d'en exploiter, même contre finance. Il ajoute encore qu'une cérémonie funéraire est un service qui se paie au même titre qu'un mariage. D'ailleurs, les familles qui font usage d'églises ou de temples pour des funérailles paient aussi la prestation d'une manière indirecte sous la forme de l'impôt ecclésiastique. En conclusion et pour autant que la tâche de la Municipalité se limite à un travail de recherche, de contacts et de facilitateur, le groupe PDC-JDC acceptera majoritairement ce postulat.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Salles de cérémonies funéraires laïques » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **7. Traitement du postulat intitulé « Valorisons les rayons du soleil qui arrosent notre ville » (n° 1085) (PDC-JDC).**

M. Alain Clariatte relève que, depuis plus de 10 ans, Porrentruy s'est engagé dans les énergies renouvelables. Pour lui, il est essentiel de continuer sur la voie de la transition écologique. Le chauffage à distance qui approvisionne la plupart des bâtiments communaux ne constitue pas une source locale pour une consommation en temps réel. A l'énergie-bois, il faut ajouter, aujourd'hui, l'énergie solaire en tant que source de production électrique. Pour M. Chariatte, la ville dispose de plusieurs bâtiments idéalement exposés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, comme la piscine des Tilleuls, les bâtiments BKW, les locaux de la Voirie, etc. Ces installations solaires autonomes alimenteront les équipements des bâtiments concernés, afin de consommer en temps réel une énergie produite de façon non-polluante, et l'excédent doit être injecté dans le réseau. M. Chariatte signale que ce projet écologique peut être financé par les pouvoirs publics mais également par le privé avec le modèle des prêts citoyens, comme c'est le cas pour le projet de la patinoire. Comme l'a relevé le Conseil municipal, une analyse technique permettra de planifier les investissements nécessaires. Pour M. Chariatte, il est temps de mener ces études sachant que la stratégie énergétique 2050 vise entre autres à promouvoir les énergies renouvelables. Pour ces raisons, M. Chariatte demande au Conseil de ville d'accepter ce postulat.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, Mme Rosalie Beuret rappelle que Porrentruy a la chance de pouvoir compter sur le chauffage à distance qui dessert largement la ville et alimente l'ensemble des bâtiments communaux. Parallèlement au bois, l'énergie solaire offre un complément performant et présente peu de nuisances, le postulat proposé s'inscrit parfaitement dans la politique énergétique soutenue par les autorités communales. Mme Beuret rappelle que, dans le cadre du projet de la patinoire, le Conseil de ville a accepté un montant de CHF 990'000.- pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit de la patinoire, avec un système semblable à ce qui a été réalisé sur les toits de plusieurs bâtiments de la ville de Delémont, avec des prêts citoyens. Elle mentionne que près de 60% de l'investissement est couvert par des fonds privés, à Delémont. Fort de ces constats, le Conseil municipal propose d'accepter le postulat et invite le législatif à poursuivre sur cette lancée afin de poursuivre ses efforts dans ce domaine.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Valorisons les rayons du soleil qui arrosent notre ville » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **8. Traitement de la motion intitulée « Créons des espaces de cotravail (coworking) à Porrentruy ! » (n° 1086) (PCSI).**

M. Thomas Schaffter constate que la société évolue et que les conditions de travail traditionnelles subissent de profondes mutations. La réalité économique impose aussi à trouver de nouvelles solutions et propositions aux différents acteurs économiques, c'est la raison pour laquelle cette motion a été déposée. Le cotravail se développe dans de nombreuses régions de Suisse et le Canton du Jura, lui-même, travaille actuellement sur un assouplissement des postes de travail de l'administration afin qu'ils soient davantage mobiles pour permettre à l'ensemble du personnel cantonal de pouvoir travailler dans divers endroits. La motion de ce soir n'a pas d'autre vocation que de soutenir toutes initiatives de créer un ou plusieurs espaces de cotravail à Porrentruy. Cette motion peut également être une piste pour améliorer l'occupation des différents locaux qu'ils soient publics ou privés. M. Schaffter ajoute que toutes les personnes qui recourent à ce service acquièrent un abonnement pour organiser des séances ou des échanges de travail dans leur domaine respectif. Des expériences similaires observées dans d'autres régions du monde démontrent qu'elles sont souvent susceptibles de réseautage, de développement et d'innovation entre différents acteurs économiques. M. Schaffter pense que Porrentruy, avec toutes les possibilités d'implantation existantes, serait un endroit idéal pour une telle infrastructure, ce qui lui permettrait aussi de se positionner de manière assez pionnière en la matière. M. Schaffter relève aussi que la

proximité de la gare TGV fait de Porrentruy une porte d'entrée importante au niveau de la Suisse ; il imagine que ces lieux pourraient être des espaces de cotravail transfrontalier, ce qui pourrait favoriser davantage les relations économiques entre Porrentruy et ses voisins. Etant donné qu'il semblerait qu'un projet privé soit déjà sur la table, M. Schaffter invite le législatif à accepter cette motion.

M. le Maire Gabriel Voirol constate que les méthodes de travail ont évolué depuis quelques années et que le Canton du Jura réfléchit aussi à offrir à ses collaborateurs une possibilité de travailler à domicile ou plutôt dans des espaces partagés. Pour lui, cette notion de cotravail est quelque chose qui va dans la tendance du temps et qui est intéressant en tant que tel. Il ajoute que cette réflexion a aussi été menée au niveau touristique car des lieux pourraient se transformer en accueil de personnes, sous diverses formes. Quelques pistes ont été évoquées, comme la possibilité d'exploiter au mieux la proximité de la gare, sachant que tels endroits seront, à l'avenir, appelés à jouer un rôle prépondérant dans les espaces de cotravail. M. le Maire confirme qu'un privé s'est approché du Conseil municipal pour manifester son intérêt à la mise en place de ce genre de structures. Il sollicite l'appui des autorités pour faire connaître cet espace afin qu'il soit occupé le plus souvent possible. Pour ces raisons, le Conseil municipal propose d'accepter cette motion afin de permettre aux personnes qui le souhaitent d'avoir un lieu pour travailler et échanger. M. le Maire espère que cet espace pourra être inauguré à fin août.

Mme Gaëtane Voirol signale que les espaces de cotravail permettent à ses utilisateurs de trouver une ambiance de travail collective et éviter l'isolement tout en faisant des économies budgétaires. Ils peuvent ainsi partager leurs expériences, se créer un nouveau réseau professionnel et ainsi développer leurs activités. C'est aussi une nouvelle manière de faire et de travailler résolument moderne. En facilitant ou suscitant la création de tels espaces dans ses murs, Porrentruy améliore les conditions-cadres à l'installation de personnes mobiles sur le plan professionnel. Pour le groupe PLR, Mme Voirol est cependant d'avis que la création de ce genre de projet incombe au domaine du privé. C'est pourquoi, elle salue et soutient les personnes qui entreprennent de telles initiatives, dont celle qui projette d'installer un espace de cotravail à Porrentruy. Suite à la réponse du Conseil municipal, elle se demande néanmoins si cette motion n'est pas déjà réalisée et par conséquent si elle ne devrait pas être retirée par son auteur afin de ne pas charger davantage la barque municipale. Toutefois, l'idée étant bonne, le groupe PLR acceptera cette motion.

M. Stéphane Theurillat signale que le principe d'avoir des espaces de travail partagés est un type d'organisation qui séduit le groupe PDC-JDC. M. Theurillat relève que le fait d'avoir un espace de travail partagé et de favoriser un réseau de travailleurs permettant l'échange et l'ouverture sont des éléments qui sont propices à l'innovation et au développement et donc intéressants. Par contre, le groupe PDC-JDC est plus réticent à la forme à utiliser pour la mise en place de ce genre d'organisation. Il se demande si c'est aux pouvoirs publics de créer ces espaces de travail ou de se mettre en première ligne pour assurer leur réalisation. Selon le groupe PDC-JDC, ces activités doivent rester en main privée. La Commune peut mettre en place des conditions cadres favorables à ce type d'organisation, mais ce n'est pas à elle de tirer le sujet en avant, elle peut éventuellement, tout au plus, accompagner la démarche. Concernant le soutien demandé par la motion, M. Theurillat se demande ce qui se passera si l'acteur privé se retire ; est-ce que ça sera à la Commune d'assurer les frais d'exploitation de ces espaces de travail ? De plus, il semblerait que des acteurs privés soient intéressés à réaliser ce genre d'espaces de travail en ville de Porrentruy et, si cette motion est acceptée, est-ce que ceux-ci seront en droit de demander un soutien financier à la Commune ou la mise à disposition gratuitement de locaux ? Les nombreuses interrogations, les implications et problématiques que peuvent générer une telle motion inquiètent le groupe PDC-JDC qui propose son rejet.

Mme Céline Bédât Heusler mentionne que le groupe PS-Les Verts est favorable à l'idée de création d'espaces de cotravail mais réserve encore sa position, notamment en raison de quelques imprécisions au niveau du texte de la motion et en raison de la réponse un peu évasive du Conseil municipal. Pour Mme Bédât Heusler, la création de tels espaces est du ressort du privé et non des collectivités. Dans le cas de cette motion, elle se demande quel est concrètement le soutien demandé par le groupe PCSI au Conseil municipal ? Est-ce le recensement des espaces possibles en ville de Porrentruy ou est-ce la création complète d'un ou plusieurs espaces dédiés à cette activité, ce qui impliquerait l'aménagement, la gestion, l'entretien et la promotion. Cela impliquerait une surcharge de travail et elle pense que cette mission dépend du Technopôle ou de Régiotech. Dans l'attente de précisions, le groupe PS-Les Verts laissera à ses membres le libre choix de vote.

M. Thomas Schaffter répond qu'un soutien public peut aussi être un accompagnement, soit de recenser les locaux potentiels, de pouvoir rencontrer les éventuelles personnes intéressées, etc. Toutefois, M. Schaffter tient à rappeler que les usines relais, qui ont été extrêmement importantes pour le développement économique de Porrentruy, ont été construites à l'aide d'importants fonds publics. En conclusion, M. Schaffter n'attend pas que la Commune s'occupe de la gestion ou de la location d'un espace de cotravail. Il demande qu'elle s'engage fortement à orienter et à faciliter l'implantation de ce type de structures à Porrentruy.

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que le projet prévu est uniquement privé et la Municipalité n'est pas appelée à

participer financièrement d'une quelconque manière. Par contre, comme il s'agit d'une nouvelle entreprise, elle a la possibilité de bénéficier des directives économiques comme n'importe quelle autre entreprise qui s'installe à Porrentruy.

M. Charles Freléchoux demandant si l'acceptation de cette motion n'impliquera pas un soutien financier plus important que ce que prévoit la réglementation communale, M. le Maire Gabriel Voirol répond que toute entreprise qui s'installe à Porrentruy a la possibilité de demander une aide conformément aux directives sur le développement économique. Cependant, pour l'instant, aucune demande n'est parvenue à la Municipalité. Cette entreprise a seulement demandé le soutien de la Municipalité pour faire connaître l'existence de tels locaux pour que l'occupation soit la plus forte possible.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Créons des espaces de cotravail (coworking) à Porrentruy ! » par 19 voix contre 2. Il y a 17 abstentions.*

### **9. Traitement de la motion intitulée « Pour bien préparer sa retraite à Porrentruy » (n° 1087) (PS-Les Verts).**

En préambule, M. Mathieu Hays accepte la transformation de la motion en postulat. Il ajoute que l'âge de la retraite est une période charnière de la vie, délicate à plus d'un titre et qui mérite d'être anticipée ou du moins préparée. Des formations existent mais elles ne sont pas accessibles à tous, suivant les secteurs d'activité. Selon les statistiques cantonales concernant la population, Porrentruy compte 400 habitants entre 60 et 64 ans et près de 500 entre 55 et 59 ans. M. Hays pense que la Commune peut apporter son soutien à ce changement de statut, sur les appréhensions liées aux changements de revenus, sur le sentiment d'inutilité ou d'ennui et sur l'isolement social. Les ressources mises à disposition pour y parvenir sont l'agence AVS, les nombreuses associations œuvrant dans la Commune pour le bien-être de ses habitants, qui sont à la recherche de forces vives disposées à accorder un peu de leur temps (Croix-rouge, cartons du cœur, etc.), et Pro Senectute, institution la plus compétente en matière d'aide et de soutien aux aînés. L'évènement, comme décrit dans le texte de la motion, pourrait par exemple consister à réunir tous ces différents acteurs et permettre aux futurs retraités de se rencontrer, d'échanger et d'avoir en une fois et en un même lieu l'accès aux informations nécessaires et les possibilités proposées à Porrentruy pour appréhender sereinement ce cap. D'autres solutions et intervenants pourraient même être envisagés. Pour terminer, la prise en compte, la reconnaissance et le soutien de l'ensemble de la population dans toutes les étapes de la vie forment un ensemble de valeurs essentielles pour faire de Porrentruy une cité où il fait bon vivre. En conclusion, M. Hays demande au législatif de soutenir ce postulat.

M. Julien Loichat signale qu'un certain nombre d'entreprises proposent des cours de ce type quelques années avant le départ à la retraite. Toutefois, ce n'est de loin pas quelque chose de répandu. Il est dès lors constaté qu'un certain nombre de personnes qui arrivent à la retraite se posent un nombre de questions considérables, notamment par rapport à la rente AVS, au 2<sup>e</sup> pilier ou aux prestations complémentaires dans des cas très spécifiques et particuliers. En informant et en faisant preuve de pédagogie, la Municipalité évite bien des questionnements et des problèmes financiers ultérieurs car il est essentiel que les gens se préoccupent de ces questions pour pouvoir passer leur retraite le mieux possible financièrement et éviter, dans une certaine mesure, l'isolement. Pour ces raisons, le Conseil municipal est aussi d'avis que ce postulat a un intérêt. Il permettra de pouvoir relier les futurs retraités avec un certain nombre d'associations sportives, culturelles et sociales. Une des pistes que le Conseil municipal envisage, c'est d'avoir éventuellement un partenariat avec Pro Senectute et d'autres associations. M. Loichat rappelle que les associations sportives, culturelles et sociales participent à la cérémonie des nouveaux habitants et cette manifestation pourrait aussi concerner les personnes qui partent en retraite. Cependant, le Conseil municipal n'a pris pour l'instant aucune décision définitive mais relève que ce postulat a tout son intérêt pour pouvoir étudier ces éléments. Il ajoute que diverses démarches ont été mises sur pied pour les enfants et la jeunesse par la Municipalité. Il pense que Porrentruy pourrait, au même titre que Delémont ou d'autres communes romandes, proposer un moment particulier aux gens qui souhaitent préparer leur retraite. Pour ces diverses raisons, M. Loichat encourage le législatif à accepter ce postulat.

Mme Fabienne Wahl pense que la retraite se prépare au moins 10 ans à l'avance. Elle ajoute que les employeurs et les établissements financiers aident les gens à la planifier et que des associations sont également présentes afin de venir en aide aux personnes qui se trouvent démunies devant ce grand vide. Pour Mme Wahl, la Municipalité ne doit pas se substituer à tout cela mais faire connaître ces associations, par le biais d'un lien sur le site internet de la Municipalité ou lors d'une manifestation, sont des idées à développer. Contrairement à la réponse du Conseil municipal qui prétend que l'acceptation de ce postulat n'engendrera aucun coût, sa réalisation demandera du temps et de l'argent pour l'organisation de la cérémonie et le verre de l'amitié notamment. Toutefois, le groupe PDC-JDC soutiendra majoritairement ce postulat.



Mme Sandra Nobs relève que l'organisation d'un tel évènement demande une mobilisation certaine des employés communaux ainsi que des frais liés au lieu et au ravitaillement des invités. Elle pense que le jeu n'en vaut pas toujours la chandelle. Comme preuve, elle signale que les jeunes ayant atteint l'âge de la majorité sont très peu à participer à la cérémonie des nouveaux habitants. Elle trouve cela regrettable et se demande si la Commune ne prend pas le risque de reproduire le même scénario avec une invitation pour les futurs retraités. Pour Mme Nobs, les opportunités de se renseigner au mieux pour sa retraite ne manquent pas. Comme noté dans la motion, il existe une formation au niveau cantonal et Pro Senectute est une association également incontournable pour aider les retraités à passer le cap. Elle ajoute que le Quotidien Jurassien a édité un cahier spécial qui s'intitule « au bonheur d'être séniors ». Ainsi, pour ces diverses raisons, le groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat.

M. Angelo Casarano indique que le groupe PCSI est sensible à la problématique décrite, mais il semble que d'autres associations comme Pro Senectute et l'AVIVO proposent déjà de telles activités. Pour lui, il faut également veiller à ne pas surcharger les services municipaux. C'est pourquoi, le groupe PCSI laissera la liberté de vote sur le postulat.

M. Julien Loichat confirme que le postulat ne coûtera rien mais que l'étude déterminera les objectifs, les ressources à disposition et les coûts potentiels. Avant de lancer une manifestation de ce type, il y a lieu d'étudier tous les contours de la mise en place d'une cérémonie ou de quelque chose en lien avec cette préparation à la retraite. M. Loichat ajoute que des liens peuvent être mis sur internet pour faire connaître ces associations. Il confirme que bon nombre de personnes, malgré toutes les informations de leurs employeurs et autres, ne savent pas qu'elles doivent déposer une demande lorsqu'elles arrivent à la retraite. Il signale que l'organisation d'une manifestation va prendre du temps d'où l'importance de la faire en synergie avec une autre manifestation pour éviter de décupler les frais. Pour M. Loichat, le temps consacré à la mise en place d'une manifestation sera probablement récupéré sur les phénomènes d'isolement qui coûtent cher à la société et sur les personnes qui perdent des mois avant d'obtenir une retraite parce qu'elles ne savaient pas qu'elles devaient remplir une demande.

Pour prendre le contre-pied de l'exemple cité par Mme Nobs, Mme Mathilde Crevoisier Crelier signale que le Canton a organisé, il y a quelques semaines, une réunion qui expliquait les droits civiques aux jeunes qui atteignent leur majorité et aux personnes qui ont été récemment naturalisées. A cette occasion, il y avait beaucoup plus de personnes qu'il y a 3 ou 4 ans. Mme Crevoisier Crelier pense aussi que le public âgé ne répond pas aux mêmes stimuli que le jeune public et ce n'est pas parce que les jeunes se désintéressent de ce type de séance que cela va aussi s'appliquer aux personnes âgées. Au contraire, Mme Crevoisier Crelier estime que les personnes âgées aiment bien, en général, échanger d'une manière directe, elles aiment bien le lien social. Elle pense donc que c'est une formule qui aurait sa place par rapport à ce public-là.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour bien préparer sa retraite à Porrentruy » par 26 voix contre 12. Il y a 3 abstentions.*

### **10. Approuver un crédit de CHF 130'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement complet du parc des horodateurs.**

#### ENTREE EN MATIERE

Par rapport aux questions soulevées lors de la dernière séance du Conseil de ville, M. Julien Loichat signale que les horodateurs de la ville de Moutier, qui sont plus récents que ceux de Delémont et Porrentruy, ont une application supplémentaire mais elle ne permet pas aujourd'hui de déterminer si une place est libre ou pas, puisque la ville de Moutier ne détient aucun élément de détection de numérotation de place. Ce ne sera à priori pas le cas à Porrentruy si un jour elle va plus loin dans cette direction. Les applications pourront être utilisées, aussi bien celles proposées par le fournisseur que des applications annexes, pour autant que celles-ci reconnaissent le langage du fournisseur principal. Ensuite, M. Loichat résume le rapport remis au Conseil de ville et lui recommande d'accepter ce crédit de CHF 130'000.- pour l'acquisition de nouveaux horodateurs.

Relevant que les zones d'ombres ont été éclaircies, Mme Aline Nicoulin, pour le groupe PLR, peut se prononcer plus aisément sur l'approbation de ce crédit. Toutefois, elle demande si les entreprises intéressées à installer de tels appareils pourront s'approcher de la Municipalité afin de profiter des mêmes conditions, voire peut-être engendrer un rabais supplémentaire ? Cette inconnue n'ayant aucun impact sur sa position, le groupe PLR acceptera le crédit présenté.

M. Gilles Coullery relève que l'obligation de changer les horodateurs n'est pas remise en doute. Pour le groupe PS-Les Verts, il constate que les réponses proposées à cette question par le Conseil municipal sont adéquates et pertinentes. En effet, tant par leur souplesse de paiement, par les multiples fonctions, par leur facilité d'utilisation

que par leur compatibilité avec différentes applications, les appareils proposés sont les bons. De plus la collaboration avec la ville de Delémont pour le choix et l'achat commun et l'intérêt de plusieurs autres communes lui plaît particulièrement. En conclusion, le groupe PS-Les Verts acceptera le crédit proposé.

M. Yann Voillat signale que le groupe PCSI n'est pas opposé à ce crédit qui lui paraît utile et nécessaire. Néanmoins, il a quelques questions ou remarques sur le projet et le dossier présenté. En effet, comment une contravention peut-elle être légitimement contestée si l'agent assermenté constate un dépassement de temps sur un horodateur qui fonctionne ? Est-ce que l'H-JU va choisir IEM SA sachant qu'ils n'ont pas ce fournisseur sur le site de Delémont ? M. Voillat constate que l'application d'IEM est bien semi-captive car même s'il est possible de s'adresser à un autre prestataire, les coûts de configuration et d'adaptation feront irrémédiablement gonfler la facture. M. Voillat aurait préféré que M. Loichat, lors de la dernière séance, s'abstienne de lui dire que la Commune n'était en aucun cas liée à IEM pour le choix de l'application. Une autonomie totale aurait voulu que la technologie de Presto park soit standardisée aux autres concurrents et n'induisse pas de frais supplémentaires. Cependant, le groupe PCSI acceptera ce crédit.

M. Jean-Pierre Bendit signale que le groupe PDC-JDC a obtenu les réponses à toutes les questions posées. Il confirme que Moutier a choisi une autre solution que Porrentruy car il s'agit d'une mise à jour du système actuel avec Digitalparking car ses horodateurs sont plus récents que ceux de Porrentruy et cette solution est plus avantageuse pour Moutier. Pour l'instant, Moutier n'a pas choisi de « capteurs de détection de véhicules » pour publier les places disponibles. M. Bendit a pris acte que, dans cette première phase d'investissement, les moyens de paiement compris sont la monnaie, les jetons Porrentruy, les cartes bancaires par le système NFC (communication sans fil à courte portée) et une application de paiement par smartphone mais en contact rapproché (NFC) avec déplacement vers l'horodateur. Il constate que le système de IEM, nommé PrestoPark, n'est pas compris dans cette première phase. Concernant les fonctionnalités du concept du « stationnement intelligent », dans le nouveau message au chapitre « Détecteurs de présences de voitures », il est mentionné les coûts d'investissement et d'exploitation. M. Bendit constate que pour 300 places, le coût d'investissement est d'un peu plus de CHF 100'000.- et celui d'exploitation d'environ CHF 12'000.- par an. Quant à l'affichage par des panneaux d'information aux entrées de la ville, il reste convaincu que l'affichage sur smartphone des places disponibles, géré dans l'application PrestoPark, est une solution meilleure et sans frais supplémentaire. Le groupe PDC-JDC acceptera donc ce crédit.

M. Julien Loichat confirme que le système de paiement par applications viendra dans un deuxième temps avec la réflexion sur les détecteurs, éventuellement des systèmes d'information aux entrées de ville. Il ajoute que le plan directeur des déplacements et du stationnement avait, à l'époque, envisagé cette solution mais la technologie évolue et peut-être que demain il sera plus pratique d'avoir l'information directement dans son véhicule plutôt que sur des grands panneaux aux entrées de ville. Pour répondre à la question du parti radical, M. Loichat signale que l'appel d'offre est bouclé et que l'hôpital du Jura acquerra le même matériel pour son site de Porrentruy. Le Foyer les Planchettes a aussi manifesté un intérêt à acquérir un horodateur, ce qui pourrait lui permettre d'obtenir les mêmes tarifs. Il n'y a pas d'autres entreprises qui ont été contactées dans cette démarche car elle s'est faite d'abord avec les collectivités publiques.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 130'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement complet du parc des horodateurs, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

- 11. Approuver un crédit de CHF 350'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour mener les étapes allant des études préalables au crédit de réalisation du réaménagement de la rue Pierre-Péquignat (Cœur de ville).**

#### ENTREE EN MATIERE

Mme Rosalie Beuret a le plaisir de présenter ce soir le crédit d'étude pour la réfection de la rue Pierre-Péquignat, rue emblématique de la vieille ville et qui fait partie du dossier Cœur de ville, dossier qui a déjà vu la réalisation du secteur du Gravier. La présentation, il y a quelques jours de la zone de rencontre, s'inscrit aussi dans le projet Cœur de ville. Mme Beuret détaille ensuite le rapport remis au Conseil de ville. Au niveau du planning, l'objectif est de pouvoir effectuer la réfection de la Pierre-Péquignat en 2021, soit à la suite de la réfection de la rue

Trouillat prévue pour 2020. Elle ajoute que ce dossier est éminemment important pour la vieille ville, pour ses habitants, pour les commerçants et elle espère que cette réfection permettra également un essor touristique. En conclusion, au nom du Conseil municipal, elle encourage très vivement le législatif à soutenir ce crédit déterminant pour l'avenir de Porrentruy.

M. Claudio Cordone signale que les citoyens de Porrentruy sont impatients de voir s'installer les premiers éléments concrets de cette réflexion. Ce sera chose faite de manière superficielle à la fin des vacances d'été. Quant au crédit proposé ce soir, il permettra de déterminer la première étape des travaux plus concrets de transformation du centre ancien que ce soit sur et sous le sol. En conséquence, le groupe PLR approuvera unanimement ce crédit.

Mme Sophie Barthod informe que le groupe PCSI est très déçu de découvrir que, malgré les termes du développement de sa motion « Une rue Pierre-Péquignat sans soubresaut », la réfection de cette rue n'en soit qu'aux études. En 2017, le Conseil municipal indiquait que la réfection de la rue Pierre-Péquignat devrait pouvoir démarrer en 2019. Donc, deux ans après cette déclaration, l'exécutif propose encore des études et toujours pas de travaux conséquents. Mme Barthod demande si la réfection de cette route n'a pas déjà été étudiée et constate que peu a été fait malgré ce qui a été présenté en réunion publique. Malgré cette déception bien compréhensible, le groupe PCSI soutient le projet et accepte le crédit.

M. Jean Farine relève que le plan directeur localisé « Cœur de ville », dont fait partie la réfection de la rue Pierre-Péquignat, est un dossier très attendu par les habitants de Porrentruy, spécialement celles et ceux qui habitent en vieille ville. Pour le groupe PDC-JDC, M. Farine se réjouit de pouvoir tester une étape supplémentaire pour le renouveau de Porrentruy. Aujourd'hui, d'autres thématiques, spécialement techniques, doivent être prises en compte pour mener à bien ce gigantesque chantier « Cœur de ville ». C'est le but de la première tranche de CHF 150'000.- concernant une étude qui profitera à l'ensemble de son périmètre. Les deux autres tranches de crédit de CHF 130'000.- et CHF 70'000.- sont en lien direct avec la réfection plus que nécessaire de la rue Pierre-Péquignat. Les travaux de réfection devraient en principe débiter au printemps 2021. Une telle réalisation est effectivement complexe et permettra de servir d'exemple et de prototype pour la réhabilitation à venir des autres rues du centre ancien. Face à l'importance des investissements qui devront être consentis à la bonne réussite de ce fabuleux projet « Cœur de Ville », source indéniable de prospérité souhaitée pour la ville, le groupe PDC-JDC invite fortement le Conseil municipal à tout faire pour se lancer très rapidement dans un appel de recherches de fonds auprès d'institutions, fondations, villes et communes disposant d'une aisance financière, ceci afin de réduire l'impact financier à la charge des citoyennes et citoyens de Porrentruy. En conclusion, le groupe PDC-JDC acceptera ce crédit. Un de ses membres, travaillant chez RWB, s'abstiendra.

M. Jean-Pierre Cafiso constate que les CHF 150'000.- concerneront l'ensemble du dossier « Cœur de ville ». Il ajoute que le projet de la réfection de la rue Pierre-Péquignat est compliqué car la surface sera changée, les trottoirs seront enlevés et les emmarchements des maisons réaménagés. Au final, même s'il s'agit de grandes sommes, ce crédit est nécessaire. En tant qu'habitant de la vieille ville, M. Cafiso se réjouit d'entendre que des travaux sont effectués dans le cadre du projet « Cœur de ville ». C'est pourquoi, le groupe PS-Les Verts acceptera ce crédit.

Mme Rosalie Beuret comprend l'impatience de Mme Barthod mais, aujourd'hui, il n'est plus envisageable de s'épargner des études préliminaires techniques importantes afin de véritablement tout prendre en compte. Mme Beuret signale également que les coûts depuis le lancement de la démarche se montent à 160'000 francs pour lesquels la Municipalité a reçu une subvention de 35'000 francs.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 350'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour mener les étapes allant des études préalables au crédit de réalisation du réaménagement de la rue Pierre-Péquignat (Cœur de ville), à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire. Il y a 1 abstention.*

**12. Approuver un crédit-cadre de CHF 1'900'000.-, à couvrir par reprise de réserve et par avance de fonds, en vue du renouvellement des conduites d'eau potable, pour les années 2019-2022.**ENTREE EN MATIERE

Mme Rosalie Beuret survole le rapport remis aux Conseillères et Conseillers de ville et leur demande d'accepter ce crédit-cadre afin que la Municipalité puisse poursuivre l'assainissement du réseau d'eau et ainsi diminuer le taux des fuites à 12 %. Elle signale également que la LGeaux, actuellement en modification auprès du Parlement jurassien, fixe le taux de renouvellement du réseau à 60 %. Cette loi sera mise en application dès l'année prochaine avec un délai de 3 ans donné aux communes pour adapter leur règlement.

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Gilles Coullery estime qu'il est primordial pour Porrentruy d'avoir un réseau d'eau de bonne qualité. La mise en place de crédits-cadres depuis 2009 pour gérer le réseau d'eau a démontré leur efficacité. La preuve en est la réduction de plus de quatre fois de l'eau qui y est perdue. Comme l'exécutif communal mentionne la liste des travaux effectués avec le financement des crédits-cadres précédents et qu'il transmet au législatif une liste des travaux qu'il y aura à effectuer, le groupe PS-Les Verts peut lui accorder sa pleine confiance pour une utilisation adéquate de ce nouveau crédit-cadre et il acceptera cet objet.

Afin de permettre de réduire les pertes et atteindre l'objectif fixé de 12% de fuites sur le réseau, M. Alain Chariatte indique qu'il faut poursuivre les travaux de renouvellement des conduites. Dès lors, le groupe PDC-JDC approuvera ce nouveau crédit-cadre.

Mme Gaëtane Voirol constate que le rattrapage de l'assainissement du réseau d'eau potable est en bonne voie mais qu'il est loin d'être achevé. Elle ajoute que ce crédit-cadre permettra d'améliorer encore le rendement de la ville sur le long terme. De plus, il est probable que les dépenses pour la suite des travaux pourront s'étendre sur une année supplémentaire car les opportunités de profiter des travaux menés par le Thermoréseau ou à la patinoire vont, à l'avenir, nettement diminuer.

M. Jean-Luc Plumey relève que le bilan des travaux d'assainissement relativement importants réalisés sur le réseau d'alimentation en eau est très positif car le renouvellement de conduites a permis de réduire considérablement les fuites et d'augmenter ainsi le rendement du réseau. Pour le groupe PCSI, il va de soi que l'effort doit être poursuivi et c'est donc à l'unanimité qu'il approuvera ce nouveau crédit-cadre.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit-cadre de CHF 1'900'000.-, à couvrir par reprise de réserve et par avance de fonds, en vue du renouvellement des conduites d'eau potable, pour les années 2019-2022, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**13. Approuver un crédit de CHF 475'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des études pour l'agrandissement de la Maison de l'enfance.**ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau signale que ce crédit d'étude est la première étape d'un dossier important et prioritaire pour le Conseil municipal qui d'ailleurs l'a fixé dans le programme de législature. M. Pineau rappelle l'évolution des places attribuées à la Maison de l'enfance depuis l'inauguration du bâtiment des Tilleuls en 2009 pour arriver à 140 places avec le nouveau projet. M. Pineau mentionne aussi que 47 familles environ sont en attente d'obtenir une place pour leur enfant à la crèche. Ensuite, M. Pineau détaille le dossier remis au législatif et signale que l'investissement total pour l'agrandissement de la Maison de l'enfance s'élèvera à 6 millions de francs. En conclusion, il demande au Conseil de ville d'accepter ce crédit d'étude afin de mettre en route un projet de vie sociétale et de développement important pour la ville de Porrentruy et pour ses habitants.

Mme Aline Nicoulin relève que Porrentruy souhaite se doter d'une Maison de l'enfance qui réponde au mieux aux besoins d'aujourd'hui avec d'ores et déjà une vision vers demain. Elle ajoute que le montant de l'agrandissement sera d'envergure et, afin de s'engager en connaissance de cause et d'écartier le plus de mauvaises surprises possibles, il est nécessaire d'entamer des études complémentaires. Cependant, pour le groupe PLR, bien qu'il soit convaincu par l'augmentation des synergies, logistiques et financières qu'apportera cet agrandissement, il restera attentif car, comme les graphiques présentés dans les comptes le rappellent, les finances communales ont leurs limites. La population doit être consciente que certains projets devront, dès lors, peut-être mis en

attente. Cependant, afin de donner un signal clair à la population, le groupe PLR ratifiera ce crédit dans l'optique de proposer une future Maison de l'enfance sur un unique site.

Mme Corinne Laissue constate que l'évolution de la société implique, de plus en plus, que les deux parents travaillent. Ceci requiert une organisation souvent compliquée et le fait de regrouper tous les enfants sur un seul site ne peut être que soutenu. Même si le groupe PS-Les Verts estime que le montant de CHF 475'000.- pour effectuer toutes les études et étapes nécessaires est important, il soutiendra, à l'unanimité, ce crédit afin que cet important projet démarre sur de bonnes bases.

M. Jean-Luc Plumey constate que l'investissement sera significativement supérieur au montant inscrit à la planification financière notamment parce que le bâtiment est dimensionné en tenant compte des besoins futurs et qu'il permettra donc l'accueil d'enfants supplémentaires. En effet, le Conseil municipal avance un montant de 6 millions de francs pour l'agrandissement de la Maison de l'enfance alors, qu'en son temps, un projet devisé à 4 millions de francs n'avait pas trouvé écho auprès du Conseil municipal qui l'avait jugé surdimensionné et pharaonique. Heureusement, le Conseil actuel est plus visionnaire et permet l'éclosion d'un projet justement dimensionné en volume, en places et en financement. Le groupe PCSI est bien évidemment favorable au crédit d'étude mais s'inquiète de la procédure choisie pour la désignation des mandataires. Il se demande pourquoi un pool de mandataires a été choisi lorsque l'on sait que le mandat d'architecte représente le 70% du mandat d'étude global. Le résultat de cette procédure fait que le mandat est confié à un architecte et à des ingénieurs de l'extérieur. Le groupe PCSI ne comprend pas pourquoi le Conseil municipal ne protège pas plus les bureaux de la place qui assurent de nombreuses places de travail à Porrentruy et qui payent leurs impôts à Porrentruy. Dans le cas présent, il aurait simplement fallu procéder à la désignation de l'architecte par un appel d'offre en procédure ouverte comme l'exige la loi et de procéder par la suite à un appel d'offres sur invitation ou de gré-à-gré pour les ingénieurs spécialisés. Cette prestation, ainsi que les prestations de coordination auraient tout à fait pu être intégrées au cahier des charges de l'architecte. De cette façon, une partie du travail resterait à Porrentruy et le Conseil municipal aurait ainsi donné un coup de pouce aux bureaux de la place. Ceci étant dit, le groupe PCSI soutiendra ce projet important pour la ville de Porrentruy.

Mme Laure Roy constate que depuis plusieurs années le nombre d'enfants accueillis à la Maison de l'enfance n'a cessé de croître et, avec la nouvelle zone à bâtir de l'Oiselier qui se prépare, de nouvelles familles vont s'installer à Porrentruy, ce qui prouve qu'il y a une réelle demande. La situation actuelle, soit d'utiliser trois sites différents, n'est pas optimale. Pour Mme Roy, la variante trouvée d'agrandir le site des Tilleuls est la meilleure option avec un grand terrain à disposition. Pour faciliter la vie des éducateurs et des enfants, il aurait été plus simple d'envisager une variante sur un seul étage. Malheureusement, les coûts de cette variante étaient beaucoup trop élevés. En conclusion et afin de garantir de bonnes prestations de garde et de permettre aux parents de travailler, le groupe PDC va approuver à l'unanimité ce crédit.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 475'000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des études pour l'agrandissement de la Maison de l'enfance, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **14. Détermination sur le suivi des motions et postulats acceptés.**

#### **MO 2000/455 « Une auberge de jeunesse à Porrentruy »**

M. Yann Voillat s'oppose au classement de cette motion. Comme l'étude de TalentisLab le préconise, une auberge de jeunesse moderne et originale convient parfaitement au motionnaire. La volonté de la motion est d'avoir à Porrentruy un hébergement à bas prix pour de grands groupes, ce qui est actuellement impossible à l'exception des abris en sous-sol.

#### **PO 2017/3 « Un manager de ville pour rendre Porrentruy plus attractif »**

Mme Chantal Gerber propose de modifier le déterminant puisqu'il s'agit d'une dame et d'indiquer « la manager ».

#### **PO 2018/1 « Pour la récupération et le recyclage des briques et berlingots de boissons »**

M. Jean-Pierre Cafiso constate que le rapport indique que le magasin Aldi, à Porrentruy, récupère les briques de boissons ; ce qui est faux. Il demande donc que ce postulat soit maintenu.

**PO 2018/5 « Un abri pour écoliers localisés à Juventuti »**

M. Stéphane Theurillat s'oppose au classement de ce postulat car il y a peut-être une autre solution et il n'est pas forcément d'accord avec l'Office du patrimoine.

**PO 2018/12 « Services administratifs fédéraux, cantonaux et communaux à Porrentruy »**

M. Charles Freléchoux s'oppose au classement de ce postulat. Non pas que la Commune n'a rien fait mais le groupe PDC-JDC estime qu'il y a encore sans doute probablement quelques démarches à faire. Le maintien de ce postulat est aussi un aide-mémoire pour se rappeler que tout n'est pas réglé. Même si ce n'est pas tout à fait dans l'esprit du postulat, ce soir la question relative aux employés des commerces de détail, qui devrait être à Porrentruy et qui n'y sont toujours pas, a été évoquée.

**15. Rapport de gestion 2018 de l'Administration communale.****Page 21, point 1.2**

Mme Aline Nicoulin souhaite, pour la prochaine fois, des nuances plus claires dans les tableaux, ce qui permettrait une meilleure lisibilité.

**Page 22, premier paragraphe**

Mme Gaëtane Voirol, souhaitant, pour la prochaine fois que le nom du stagiaire de l'AJAM soit indiqué étant donné que pour les autres postes tous les noms sont indiqués, M. le Maire Gabriel Voirol n'a pas d'explication concrète concernant le fait que le nom ne figure pas. Cependant, il n'y a aucune volonté de la part du Conseil municipal de cacher un nom.

- 16. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2018.**  
**b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2018.**

**ENTREE EN MATIERE**

M. Manuel Godinat signale que l'élément essentiel qui explique la différence entre les comptes et le budget provient des rentrées fiscales qui sont moins importantes qu'espérées. Il relève que le budget 2018 a été élaboré sur la base des comptes 2016 qui étaient excellents avec un bénéfice de plus de CHF 800'000.- et des années précédentes qui présentaient des comptes positifs depuis 2013. Pour lui, il est donc logique qu'à l'élaboration du budget 2018, le Conseil municipal imaginait rester dans une situation financière appréciable. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, la Commune a constaté une situation fiscale préoccupante lors du traitement des comptes 2017, il y a donc une année. En comparant les comptes 2017 et ceux de ce soir, M. Godinat relève une progression appréciable de l'imposition des personnes morales, à hauteur d'environ CHF 1'000'000.-, mais ce montant reste en dessous du budget d'environ CHF 300'000.-. Du côté des personnes physiques, c'est moins réjouissant avec une baisse de près de CHF 100'000.- par rapport aux comptes 2017. Par ailleurs, le montant des éliminations d'impôts, pour plus d'un demi-million de francs, est malheureusement conforme à ce qui avait été budgétisé. L'amnistie fiscale a ramené un peu plus de 1,3 million de francs entre 2010 et 2016, avec un pic à plus de CHF 500'000.- en 2015. Ces taxations directes n'existent plus depuis les comptes 2017. Cependant, la fortune déclarée a augmenté de 32 millions de francs, ce qui a apporté des montants importants sur les lignes relatives aux impôts sur la fortune. M. Godinat confirme encore que les absences de collaborateurs de moyennes et longues durées et les charges liées pour lesquelles on ne peut rien faire sont supérieures de CHF 140'000.- par rapport au budget. Dans les bonnes nouvelles, il constate une diminution des charges de la rubrique 31, celles 100% maîtrisables par la Commune. Pour M. Godinat, ces comptes doivent maintenant constituer une base de réflexion nécessaire pour l'établissement du budget 2020, ce qui ne sera pas un exercice facile. Il faut aussi intégrer à la réflexion les éléments suivants : l'impact de la révision de la fiscalité des entreprises, l'impact du nouveau plan comptable issu de la mise en place de MCH2. En parallèle, la Commune doit améliorer ses processus à différents échelons pour disposer d'une base fiable des suivis de flux. En conclusion, M. Godinat demande au Conseil de ville d'accepter les comptes 2018.

M. Alain Theilkaes constate que le déficit de 887'000 francs n'est pas réjouissant. En analysant les charges par nature, il relève que la plupart de celles-ci vont dans le bon sens mis à part les charges de personnel qui sont en augmentation. Ceci est dû en grande partie aux absences de longues durées qu'il aura fallu pallier durant l'année 2018. Il remarque également que les CHF 700'000.- de dépenses d'investissement sont une bonne chose mais qu'il faut faire attention à ne pas dépasser le seuil critique qui mettrait la Commune en difficulté. Enfin, il observe que certaines structures en ville de Porrentruy coûtent cher par habitant et que, malheureusement, la population de la ville diminue au fil des ans. Malgré cette situation, le groupe PCSI acceptera les comptes présentés.

Pour le groupe PLR, M. Gabriel Schenk souhaiterait pouvoir s'exprimer ce soir sur des comptes 2018 plus proches de l'équilibre que ceux qui sont présentés. Le groupe PLR tient cependant à mettre quelques points en évidence. Premièrement, il salue la rigueur que les autorités et le personnel communal portent aux charges maîtrisables. C'est très bien. Il est important de garder le cap et de viser haut pour obtenir une bonne moyenne.

Deuxièmement, M. Schenk constate que de nombreux investissements de rattrapage ont été réalisés ces dernières années et le sont encore. En comparaison avec les communes qui présentent des comptes élogieux, il remarque que ces dernières investissent très peu. Porrentruy renforce son attractivité, elle se modernise, elle rénove avec responsabilité et sérieux son réseau de canalisations et cela a un coût. M. Schenk relève encore que les rentrées fiscales sont moins bonnes que prévues et l'avenir se montre incertain. Cependant, avec l'ouverture du lotissement de l'Oiselier et les développements de nouvelles entreprises, le groupe PLR espère que cet état de fait pourra s'améliorer. Pour le groupe PLR, à l'avenir, la Municipalité devra prioriser davantage ses investissements, au risque de devoir, si la situation financière devait se péjorer encore, revoir certains services à la population. Toutefois, il s'agira de garder la tête froide et de savoir trouver le juste chemin pour atteindre les objectifs environnementaux, sociétaux et économiques dans un esprit de consensus entre les différentes tendances représentées au sein du législatif. En conclusion, le groupe PLR acceptera les comptes 2018.

M. Sébastien Piquerez relève que les comptes 2018 présentent un excédent de charges de CHF 887'360.80 contre une perte prévue au budget de CHF 275'150.-. Il constate que cet accroissement est essentiellement causé par des charges de personnel plus importantes, notamment au niveau de la Maison de l'enfance, et par un partage d'impôts avec d'autres communes également plus conséquent que prévu au budget. C'est la 2<sup>e</sup> année de suite que les divers comptes des partages d'impôts pour et par d'autres communes sont défavorables à Porrentruy. Le respect du budget de la part d'une très grande partie des services communaux le réjouit toutefois. Plus que le résultat en lui-même, c'est la tendance qui se dessine qui ne rassure pas le groupe PDC-JDC qui constate que la perte affichée aux comptes 2017 n'était pas un simple accident de parcours mais qu'elle annonçait l'amorce d'une période financière plus compliquée. Cette tendance risque de se confirmer lors des prochains exercices, notamment par l'entrée en vigueur de la RFFA, sans oublier la volonté des autorités cantonales de vouloir revoir la répartition des tâches et charges Canton-Communes qui se doit d'être combattue fermement par l'exécutif bruntrutain. Le groupe PDC-JDC est donc plutôt inquiet pour les finances communales des années à venir. Les efforts entrepris dans la limitation des charges de fonctionnement devront être poursuivis, voire accrus afin d'éviter leur croissance ou, en tous les cas, pour la contenir. Il s'agira également d'avoir une stratégie prudente au niveau des investissements, notamment en en priorisant certains et en repoussant d'autres. L'évolution des taux d'intérêts sera également à surveiller de près car si le taux d'intérêt devait augmenter d'un pourcent cela provoquerait un accroissement des intérêts de plus de CHF 600'000.- par année. Malgré ses inquiétudes, le groupe PDC-JDC acceptera les comptes 2018.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier relève qu'après plusieurs années où les comptes se sont établis dans les chiffres noirs, le pessimisme budgétaire de la Municipalité a fini par renouer avec la réalité mais il est vrai, face à la politique d'investissement dynamique menée tambour battant ces dernières années, que la Municipalité doit maintenant assumer les coûts de cette politique. Cependant, Mme Crevoisier Crelier constate toutefois que la situation est loin d'être catastrophique ; les charges sont stables et maîtrisées et les rentrées fiscales en progression par rapport à 2017. Cela constitue indéniablement un signe encourageant qui reflète vraisemblablement la timide tendance haussière observée au niveau de l'économie. La dette reste stable elle aussi, avec une marge correcte par rapport au plafond. Pour ce qui concerne les taux d'intérêts, une hausse s'avérerait évidemment problématique pour la Commune, même si d'après les banques centrales cette fameuse hausse ne devrait pas intervenir prochainement. Etant donné que les charges sur lesquelles la Commune a un impact sont bien maîtrisées, que la conjoncture est favorable à l'investissement et que les signaux de l'économie sont positifs, la Commune peut raisonnablement imaginer une progression des rentrées fiscales, y compris des personnes physiques, lesquelles échapperont à l'impact négatif de la RFFA. Enfin, Mme Crevoisier Crelier déplore l'évolution des charges liées. La consultation menée par le Canton dans le cadre de la péréquation cantons-communes doit être l'occasion, pour les communes ou au travers des communautés qui les représentent, de faire valoir la problématique récurrente de ces charges liées. Concernant les dépassements constatés dans les charges de personnel, le groupe PS-Les Verts pense que ces absences, qui se traduisent par des charges supplémentaires dans les comptes, font écho aux préoccupations qui se sont déjà manifestées plusieurs fois ces dernières années par rapport à la forte sollicitation du personnel communal. Le capital humain doit être ménagé. Concernant la viabilisation de nouvelles parcelles dans le secteur de l'Oiselier, dont le rapport introductif indique qu'elles devraient permettre de connaître à nouveau une augmentation de la population, ce qui entraînera de nouvelles rentrées fiscales, l'expérience a montré que non seulement de telles viabilisations coûtent à la ville mais surtout qu'elles ne contribuent pas à augmenter la population bruntrutaine mais permettent tout au plus d'en limiter la baisse. Contrairement à ce qu'avance le rapport, le groupe PS-Les Verts estime que la mise à disposition de terrains à bâtir ne constitue pas un instrument de stimulation fiscale aussi efficace que le rapport le laisse entendre. Enfin, le groupe PS-Les Verts note avec satisfaction que le Conseil municipal entend maintenant les différents services à la population. Enfin, le groupe PS-Les Verts se montrera vigilant quant à la priorisation des investissements de ces prochaines années. En conclusion, il acceptera les comptes 2018.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

**a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2018**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville ratifient les dépassements de crédits budgétaires pour 2018 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

**b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2018**

**200.452 « Partic. SIDP chargé projet patinoire »**

M. Alain Theilkaes, constatant que le budget prévoyait CHF 110'000.- alors que les comptes indiquent 6'414 francs, souhaiterait une explication.

M. Manuel Godinat répond que lors de l'établissement du budget 2018, un chargé de projet était affecté en grande partie au projet de la patinoire. Cette personne ayant quitté la Municipalité, le SIDP a engagé son propre ingénieur pour suivre le projet de la patinoire. Dès le moment où le personnel n'est plus là, la charge n'existe plus et ce sont des heures que la Municipalité ne facture plus au SIDP.

**623.365.01 « Subside, colonies de vacances »**

Mme Aline Nicoulin, souhaitant des précisions concernant les institutions concernées, M. Manuel Godinat répond qu'il s'agit de la Colonie des Rouges-Terres qui organisent plusieurs camps de vacances par année.

M. Aline Nicoulin, souhaitant que le nom soit indiqué comme cela est fait pour les prochaines rubriques, M. Manuel Godinat mentionne que le programme MCH2, qui sera utilisé dès l'année prochaine, ne ressemblera plus au document de cette année. M. le Maire Gabriel Voirol ajoute que les libellés du programme MCH2 seront totalement différents. Il est donc difficile de s'engager pour l'année prochaine sur les appellations. M. Manuel Godinat indique toutefois qu'il vient de rajouter le nom des Rouges-Terres dans le programme.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les comptes 2018 de l'Administration communale à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

**17. Divers.**

M. le Président signale que 10 textes ont été déposés ce soir.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.45 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

J. Perrin